Réunion d’informations sur le "fait maison" le 13 octobre à La Rochelle

lundi 13 octobre 2014, par lpe

Le décret du 11 juillet 2014 précisant les modalités d’applications du label « Fait Maison » pour tous les établissements proposant une forme de restauration commerciale, quelle soit à emporter ou à consommer sur place applicable de puis le 15 juillet 2014 a surpris l’ensemble des observateurs qu’ils soient professionnels ou simple consommateurs.
Suite au succès de la réunion de l’ile de Ré, le SYNHORCAT POITOU CHARENTES organise une réunion d’information pour l’ensemble des professionnels de La Rochelle afin d’apporter toutes les précisions nécessaires à la mise en place de cette « MENTION » pour vous permettre d’éviter les pièges de la publicité mensongère et d’en subir les conséquences administratives.

Cette réunion aura lieu le lundi 13 octobre 2014 de 15h00 à 17h00 au Restaurant LA MAREE, 1 Avenue de Colmar à La Rochelle.

Sera présent à cette réunion un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Que vous proposiez ou non du « Fait Maison », que vous le signaliez ou non sur votre carte ou à l’entrée de votre établissement, vous êtes tenus d’appliquer la loi. A compter du 15 janvier, les sanctions seront appliquées pour toute publicité mensongère ou pour tout default d’affichage.

Inscription par tel 05 46 87 09 58 ou par email : accueil.upih17@gmail.com